

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

e-mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h

mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2010

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 5 novembre 2010 à 20h30.

Présents : M. Denis CLAIR, M. Fabrice MARTEL, Mme Martine VERDEAUX, Mme Nathalie DHORMES, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Patrick MOUNIER, M. Nicolas ARNAUD, M. Christian ROSE, M. Jean-Claude VIDAL

Excusée : Mme Marie-Anne VIALATTE

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 10 septembre 2010
- Décisions modificatives M14 (n°3)
- Décisions modificatives M49 (n°5)
- Délibération SIVU des Inforoutes
- Délibération Syndicat Mixte de l'école départementale de musique et de danse
- Délibération pour demander une dérogation au paramètre baryum
- Délibération demande de subvention CDRA-VALDAC
- Question diverses

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DHORMES

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2010

Après quelques corrections, mais ne faisant l'objet d'aucunes remarques de la part des conseillers, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – DECISIONS MODIFICATIVES M 14 (N°3)

Budget principal :

Il est nécessaire d'effectuer un virement de 15.000 € du chapitre des dépenses imprévues de fonctionnement vers le chapitre investissement (compte 021) pour faire face à deux dépenses :

- 2^{ème} programme des travaux de voirie (rappel : subvention de 6.500 € du Conseil général pour travaux urgents de voirie)
- pose des deux lampes à Eyrebonne et à l'église (remarque d'un conseiller à ce sujet : la lampe installée à Eyrebonne est trop haute)

La délibération est prise à l'unanimité.

3 – DECISIONS MODIFICATIVES M 49 (N°5)

Budget de l'eau :

Virement de 3.500 € du chapitre des dépenses imprévues de fonctionnement sur le chapitre investissement (compte 021) pour régler au fur et à mesure l'avancement de l'étude du

schéma directeur de l'eau potable ainsi que les dépenses optionnelles de recherches de fuites nocturnes et de changement du limiteur de pression situé à Charbonnier.

La délibération est prise à l'unanimité.

4 – DELIBERATION SIVU DES INFOROUTES

Nécessité de prendre une délibération pour que les communes de Chambonas, Rochessauve, St Cierge la Serre, St Michel de Boulogne pour l'Ardèche et Chateauneuf sur Isere et la Roche de Glun pour la Drôme puissent adhérer au syndicat.

La délibération est prise à l'unanimité

5 – DELIBERATION SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Nécessité de prendre une délibération pour que la commune de la Roche de Glun puisse se retirer du syndicat.

Délibération prise à l'unanimité

6 – DELIBERATION POUR DEMANDER UNE DEROGATION AU PARAMETRE BARYUM

Il est nécessaire de prendre une délibération pour constituer un dossier de demande de dérogation à la limite de qualité des eaux concernant la teneur en baryum sur les ressources du Serret, de la Pranlette et du Pré.

Cette demande de dérogation avait déjà été effectuée il y a 2 ans et il faut une nouvelle délibération pour reconstituer un nouveau dossier plus complet. L'Agence Régionale de Santé reconnaît que la qualité de l'eau distribuée est en nette amélioration au niveau bactériologique.

La délibération est prise à l'unanimité.

7 – DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION CDRA-VALDAC

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Région dans le cadre du Contrat de Développement Rhône Alpes pour l'organisation d'une programmation culturelle estivale sur le site du théâtre de verdure.

Le conseil décide de réserver une somme de 3.750 € au budget 2011 pour permettre l'accueil de 4 groupes musicaux durant les mois de juillet et août.

La délibération est prise à l'unanimité

8 – DELIBERATION POUR PERTE SUR CREANCES IRRECOUVRABLES

La créance porte sur une dette de 4,50 € due par une famille pour garderie qui ne sera pas récupérée.

La délibération est prise à l'unanimité

9 – QUESTIONS DIVERSES

Procédure parcelle du Serret

Le notaire questionné sur la procédure à suivre pour l'appréhension par la commune de la parcelle 295 section R au Serret a enfin donné une réponse : s'il n'y a pas de propriétaire connu et plus de contributions payées depuis plus de 3 ans, il faut publier un arrêté. Si au bout de 6 mois le propriétaire ne se fait pas connaître, la parcelle tombe dans le domaine public.

Terrain de Boyon

La commune est propriétaire depuis le 16 septembre. L'employé communal sera chargé de le débroussailler et d'y installer le portail prévu sous le pont.

Armoire ignifugée

Un projet d'acquisition d'une armoire ignifugée coupe-feu est proposé pour ranger les documents importants du patrimoine communal (registres d'état-civil, matrice cadastrale de 1812).

3 devis ont été reçus pour des montants variant de 3.700 € à 3.932 € TTC.

D'autres devis seront demandés et le montant sera inscrit au budget 2011.

ADN

Un courrier d'Ardèche Drôme Numérique confirme que le haut débit filaire par la fibre optique sera installé sur la commune au plus tard fin d'année 2011.

Téléphone :

Suite aux problèmes récurrents de téléphone (dernier en date : 3 jours de coupure pour les 123 abonnés raccordés au multiplexeur), une lettre a été envoyée au Préfet de l'Ardèche. Ce dernier a répondu et a adressé un courrier à la Directrice Régionale de France Telecom/Orange.

Dans un même temps, Jean-Claude Vidal, correspondant du Dauphiné Libéré, a fait paraître un article. Un journaliste a pris contact avec le maire dans le but de faire un article plus conséquent sur ces dysfonctionnements et a interviewé quelques personnes qui s'étaient fait connaître suite à l'appel paru dans le Pralles Infos. Cet article, bien centré sur la commune de Pralles, permettra peut-être de faire un peu bouger les choses.

Le maire propose de faire un autre courrier de mécontentement à la Direction Régionale de France Telecom/Orange

Cérémonie 11 novembre

Le rendez-vous pour la cérémonie est fixée à 10h00. Cette année l'association PPAM profitera de l'occasion pour présenter la brochure sur l'exposition « Pralles dans la tourmente de la grande guerre » inaugurée en novembre 2008.

Supports communaux

La question est posée sur l'utilisation des supports de communication de la commune pour annoncer les initiatives locales privées (exemple : marché des producteurs à Boyon ou les concerts privés au château du Clap).

Le conseil décide de les réserver aux associations et manifestations communales et de ne pas les ouvrir aux initiatives privées.

Mobilier extérieur

Une commande de 5 bancs extérieurs a été passée.

Les élus membres de la Commission Information demandent la rénovation des 10 panneaux d'affichage dispersés sur la commune.

SACER

La Société SACER a annulé la dernière facture en contrepartie des dégâts occasionnés sur le mur de l'école.

Personnel communal

Françoise LORIVAL part à la retraite en fin d'année scolaire. Il faudra prévoir son remplacement.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le vendredi 17 décembre à 20h30.

La séance est levée à 22h45.